

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 6 mai 2010

Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins

NOR : MTST1011481V

Un arrêté du directeur du travail de l'unité territoriale de Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, pris le 20 avril 2010 par délégation du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, a attribué, dans les conditions prévues à l'article R. 7123-8 du code du travail, la licence d'agence de mannequins à Mme MESSAGER (Marie-Christine) gérante de la société Sarl CLASS MODEL'S AGENCY, sise 81, boulevard Pierre-I^{er}, 33110 LE BOUSCAT.

Cette licence est accordée pour une durée de trois ans à compter du 19 avril 2010.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.